

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE du 31 MARS 2023

Délibération légalisée en préfecture le 11 avril 2023 sous le n° 042-224200014-20230330-386370-DE-1-1

PRESIDENT DE SEANCE : Monsieur Georges ZIEGLER

PRESENTS : Mme Farida AYADENE, Mme Arlette BERNARD, Mme Corinne BESSON-FAYOLLE, M. Jean-Yves BONNEFOY, Mme Sylvie BONNET, Mme Chantal BROUSSE, Mme Nicole BRUEL, Mme Huguette BURELIER, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Véronique CHAVEROT, M. Jean-François CHORAIN, Mme Danièle CINIERI, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, Mme Marianne DARFEUILLE, Mme Brigitte DUMOULIN, M. Daniel FRECHET, M. Régis JUANICO, Mme Pascale LACOUR, M. Jérémie LACROIX, M. Jean-Jacques LADET, M. Bernard LAGET, M. Eric LARDON, M. Julien LUYA, M. Lucien MURZI, M. Yves PARTRAT, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Fabienne PERRIN, Mme Valérie PEYSSELON, M. Hervé REYNAUD, Mme Séverine REYNAUD, Mme Clotilde ROBIN, M. Pierre-Jean ROCHETTE, Mme Nadia SEMACHE, M. Pierre VERICEL, M. Antoine VERMOREL-MARQUES, Mme Marie-Michelle VIALLETON, M. Georges ZIEGLER.

PROCURATIONS : M. Jean-François BARNIER donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR, Mme Annick BRUNEL donne pouvoir à M. Jean-Yves BONNEFOY, M. Sylvain DARDOULLIER donne pouvoir à Mme Nicole BRUEL.

Rapport n° 23-2-MARS-1-1

POLITIQUE D'ACTION SOCIALE ET DE SANTÉ

VU

- l'article L. 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- les articles L. 2111-1, L. 2111-2 et L. 2112-2 du Code de la Santé Publique,
- les articles L. 221-1 et L. 222-2 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles.

CONSIDERANT

L'avis de la Commission Solidarités humaines du 24 mars 2023.

SYNTHESE DU CONTEXTE

La politique d'action sociale et de santé du Département s'adresse à tous les Ligériens dans un objectif de prévention au sens large.

Elle est conduite grâce à un large partenariat, particulièrement avec le milieu associatif, et doit s'articuler avec le nouveau Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) 2022-2025 qui porte sur l'ensemble des thématiques (petite enfance, enfance-jeunesse, parentalité, accès aux droits et vie sociale).

Le Département a signé, en 2022, une nouvelle Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi (CALPAE) avec l'État, pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté dont les objectifs impactent l'action sociale.

1 - Secteur : « Accueil et accompagnement social »

Implantés sur 96 sites, les services sociaux et médico-sociaux territorialisés interviennent pour soutenir les Ligériens en difficultés. Leur action est centrée sur l'accès aux droits et à l'accompagnement social dans des domaines aussi variés que le budget, le logement, l'insertion, la parentalité, pour développer une meilleure autonomie des personnes.

2 - Secteur : « Lutte contre l'exclusion »

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, le Département apporte son soutien aux publics les plus en difficulté, par :

- le versement d'aides financières exceptionnelles lorsqu'ils ne relèvent pas des dispositifs de droit commun (secours exceptionnels),
- le financement des associations qui interviennent en leur faveur : Subventions d'Intérêt Départemental, fonctionnement du Conseil départemental de l'Accès au Droit de la Loire (CDAD),
- des interventions d'interprétariat en langues étrangères ou langues des signes.

Par ailleurs, il contribue au financement d'observatoires sociaux tels que la Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion (MRIE) et l'Observatoire Départemental d'Action Sociale (ODAS) et participe au développement numérique au travers de Loire connect, dans le cadre du plan administration 2030 de la collectivité.

3 - Secteur : « Prévention et promotion de la santé publique »

En 2023, le Département poursuit son engagement dans la lutte contre les difficultés d'accès aux soins. Que ce soit en ville ou à la campagne, la Loire n'échappe pas au phénomène de désertification médicale qui s'accroît d'année en année.

Cette année, le Département, via la Direction de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), renforce sa stratégie de prévention des consommations à risque de substances psychoactives.

Dans le cadre de la stratégie nationale pour l'autisme, le gouvernement a fixé comme objectif prioritaire la mise en place d'un parcours de bilans et d'interventions précoces pour le jeune enfant de moins de 7 ans, présentant des signes d'alerte évoquant un ou des Troubles du Neuro Développement (TND).

Les parcours sont ensuite organisés par des Plateformes de Coordination et d'Orientation (PCO) désignées par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

La stratégie nationale de santé sexuelle 2017-2030 définit les grandes orientations nationales en faveur d'une meilleure santé sexuelle. La priorité est donnée notamment à la promotion de la santé sexuelle en direction des jeunes et à l'amélioration du parcours de santé en matière d'infections sexuellement transmissibles.

La feuille de route 2021-2024 précise les différentes cibles à atteindre, en particulier :

- 100 % des jeunes ont reçu une éducation de qualité à la sexualité, tout au long de leur cursus,
- 100 % des professionnels de santé sont formés à la santé sexuelle et reproductive.

La lutte contre les maladies infectieuses par la vaccination reste une priorité chez les nourrissons et certaines populations fragiles. Les recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS) se sont élargies au cours de 2022. Les recommandations portent maintenant sur la vaccination contre le méningocoque B et les gastroentérites à rotavirus, causes de nombreuses hospitalisations pour les nourrissons. De même, une campagne est menée pour la vaccination contre la coqueluche, chez les femmes enceintes, afin de diminuer l'incidence des coqueluches graves chez les nourrissons. Les sages-femmes pourront réaliser cette vaccination. La HAS a également étendu les compétences vaccinales des infirmiers.

4 - Secteur « Protection des personnes vulnérables »

L'action sociale et médico-sociale, tend à promouvoir l'autonomie et la protection des personnes en situation de danger ou de fragilité. Elle repose sur une évaluation continue des besoins et des attentes des personnes vulnérables, et sur la mise en œuvre de mesures spécifiques destinées à leur apporter une aide.

DELIBERATION : l'Assemblée départementale décide :

- d'imputer les actions prévues au budget primitif 2023, conformément à l'annexe 2 jointe à la présente délibération,
- d'approuver les restes à réaliser 2022 sur 2023, conformément à l'annexe 3 jointe à la présente délibération,
- de valider la poursuite des actions mentionnées ci-dessus.

Les membres du groupe Loire en commun s'abstiennent.

Adopté à l'unanimité

Date de publication : 11 avril 2023

ANNEXE 1 – TABLEAU DES MOYENS FINANCIERS DES SOLIDARITES HUMAINES
FICHE FINANCIERE DE LA POLITIQUE PUBLIQUE ACTION SOCIALE ET SANTE
 (comprenant les restes à réaliser)

	DEPENSES		RECETTES	
	Montant	%	Montant	%
SOLIDARITES HUMAINES	502 017 785 €		84 230 530 €	
Action Sociale et Santé	1 941 800 €	0,39%	81 160 €	0,10%
Secteur Lutte contre l'exclusion	566 640 €	29,18%		0,00%
Secteur Prévention et promotion de la santé publique	995 160 €	51,25%	81 160 €	100,00%
Secteur Protection des personnes vulnérables	380 000 €	19,57%		0,00%

ANNEXE 2 – « SOLIDARITES HUMAINES »

FICHE FINANCIERE DE LA POLITIQUE PUBLIQUE « ACTION SOCIALE ET SANTE »

FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
SECTEUR	PROGRAMME	CHAPITRE	Autorisation d'engagement (AE) en €	Crédit de paiement (CP) en €
Prévention et promotion de la santé publique	PREVENTION SANTE PUBLIQUE	74		11 160,00 €
	VACCINATIONS	75		70 000,00 €
TOTAL			0,00 €	81 160,00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
SECTEUR	PROGRAMME	CHAPITRE	Autorisation d'engagement (AE) en €	Crédit de paiement (CP) en €
Lutte contre l'exclusion	AIDE AU PUBLIC EN DIFFICULTE	65		317 100,00 €
	AIDES SOCIALES DIVERSES	011		118 930,00 €
		65		96 250,00 €
Prévention et promotion de la santé publique	PREVENTION SANTE PUBLIQUE	011		37 160,00 €
		65		724 000,00 €
	VACCINATIONS	011		230 000,00 €
Protection des personnes vulnérables	MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISE (MASP)	011		350 000,00 €
		65		30 000,00 €
TOTAL			0,00 €	1 903 440,00 €

ANNEXE 3 - ANNEXE FINANCIERE DES RESTES A REALISER
« SOLIDARITES HUMAINES »
FICHE FINANCIERE DE LA POLITIQUE PUBLIQUE « ACTION SOCIALE ET SANTE »

FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
SECTEUR	PROGRAMME	CHAPITRE	RESTES A REALISER en €
Lutte contre l'exclusion	AIDE AU PUBLIC EN DIFFICULTE	65	24 360,00 €
	AIDES SOCIALES DIVERSES	65	10 000,00 €
	PREVENTION SANTE PUBLIQUE	65	4 000,00 €
TOTAL			38 360,00 €